

COMMUNIQUE DE PRESSE
CPAM DE LA GIRONDE
Bordeaux, le 28 juillet 2026

INCENDIES EN GIRONDE : LA CPAM DE LA GIRONDE SE MOBILISE POUR ASSURER LA CONTINUITE DES SOINS DES PERSONNES EVACUEES

À la suite des incendies en cours en Gironde et des évacuations qu'ils ont entraînées, la CPAM de la Gironde a activé son plan de continuité d'activité afin de garantir l'accès aux soins et aux traitements des personnes concernées. Des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre pour accompagner les assurés, qu'ils soient affiliés à la CPAM de la Gironde ou à une autre caisse d'Assurance Maladie.

Lors des évacuations, de nombreux assurés ont dû quitter leur domicile ou leur lieu de séjour dans l'urgence, parfois sans pouvoir emporter leur traitement habituel, leur ordonnance ou leur carte Vitale.

Face à l'urgence de la situation, la CPAM de la Gironde se mobilise aux côtés de tous les acteurs engagés dans la gestion de cette crise : les professionnels de santé et établissements de santé, l'Agence Régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ... afin d'assurer la continuité des soins des personnes évacuées.

Des dispositifs exceptionnels ont été activés pour faciliter l'exercice des professionnels de santé et ainsi permettre aux assurés d'accéder rapidement aux soins et aux traitements dont ils ont besoin.

Les mesures mises en place

➤ **Les assurés ayant quitté leur domicile sans leur traitement ou leur ordonnance**

À titre exceptionnel, les personnes ayant dû évacuer leur domicile ou leur lieu de séjour sans leur traitement ou leur ordonnance peuvent se rendre dans une pharmacie du département. Les pharmaciens sont mobilisés pour les accompagner afin d'assurer la continuité de leur traitement.

A savoir :

Les assurés qui ont déjà activé Mon espace santé peuvent y consulter les documents de santé déposés par les professionnels qui les suivent : ordonnances, comptes rendus médicaux ou résultats d'analyses.

➤ **Les assurés ne disposant plus de leur carte Vitale**

Les assurés sont invités à télécharger gratuitement l'application carte Vitale, disponible sur l'App Store et Google Play. Après vérification de leur identité, ils pourront présenter leur

carte Vitale directement depuis leur smartphone auprès des professionnels de santé équipés.

➤ **Un accompagnement personnalisé pour toutes les démarches**

Les conseillers de la CPAM de la Gironde sont présents chaque jour pour accompagner les assurés dans leurs démarches : prolongation d'un arrêt de travail, obtention d'une attestation de droits, remplacement d'une carte Vitale, orientation ou toute autre demande liée à leur situation.

Ils peuvent être contactés :

- par téléphone au 3646 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
- dans l'un des points d'accueil de la CPAM de la Gironde
<https://www.ameli.fr/gironde/assure/adresses-et-contact/points-accueil>

La CPAM de la Gironde engagée et à l'écoute

Dans ce contexte exceptionnel, la CPAM de la Gironde reste pleinement mobilisée pour garantir la continuité des droits, l'accès aux soins et l'accompagnement des assurés touchés par les incendies, en lien étroit avec les partenaires de santé.

INCENDIE EN GIRONDE :
l'Assurance Maladie vous accompagne

			
Carte Vitale sur smartphone	Continuer son traitement	3646 de 8h30 à 17h	Points d'accueil ouverts